



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315-2022 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UN RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS ET DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR CERTAINS SECTEURS AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS DE COMPENSATIONS APPLICABLES, ET AUTRES SUJETS RELIÉS AU BUDGET

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par le directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2023, il y a eu l'adoption du :

Règlement numéro 315-2022 décrétant l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et déterminant les taux de taxes pour certains secteurs ainsi que les différents tarifs de compensations applicables, et autres sujets reliés au budget.

Que ce règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 12 janvier 2023.

Vital Cyr
Directeur général et greffier-trésorier par intérim